

TROPHÉE "Coeur de Quetsche"

A réaliser sur place le Lundi 7 septembre 2026

Article 1 THEME

L'entremet : Il s'agit de réaliser une pâtisserie individuelle mettant en avant la Quetsche. Ce dessert devra contenir un produit de la gamme Wolfberger (vin, eau-de-vie, liqueur, etc.), un produit de la gamme Alsace Lait (crème, fromage blanc, lait, etc.). La forme, la présentation et les finitions sont libres, sous réserve d'une présentation commercialisable et reproductible.

Il faut présenter 6 pièces taille individuelle lors de la journée du concours, qui aura lieu en direct le lundi 7 septembre 2026. Le candidat devra réaliser les 6 entremets individuels sur place. Les techniques utilisées sont libres, de même que le visuel. L'épreuve a pour but de valoriser le patrimoine régional tout en laissant place à la créativité des candidats.

Article 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce trophée est ouvert aux professionnels Pâtisseries d'Alsace, qui travaillent dans une Pâtisserie. Peuvent y participer le chef d'entreprise, le chef de fabrication et tout ouvrier Pâtissier. Le comité directeur se réserve le droit d'accepter ou refuser ces demandes sans justifications. Attention, il n'y a que 10 places (idéalement 5 pâtisseries bas-rhinoises, et 5 pâtisseries haut-rhinoises).

Article 3 DATE & LIEU

Vous devez vous présenter le lundi 8 septembre entre 9h et 15h au stand des pâtisseries, au Village des Délices - Parc des Expositions à Strasbourg. (l'horaire définitif vous sera communiqué fin août).

Article 4 INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au 13 juillet 2026. Le nombre de place est limité à 10.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : **Corporation des Pâtisseries - UCA67, 2 Allée d'Oslo 67300 - SCHILTIGHEIM**, ou par mail **contact@uca67.fr**

Article 5 OBLIGATION

Vous devrez réaliser votre dessert (6 exemplaires) sur place, et devant le public. Ce dessert devra contenir un produit de la gamme Wolfberger (vin, eau-de-vie, liqueur, etc.), un produit de la gamme Alsace Lait (crème, fromage blanc, lait, etc.). Vous disposerez de 1h30 pour préparer vos desserts. Tous les ingrédients pesés, le matériel de fabrication et de dressage doivent être apportés. Toutes les réalisations doivent être réalisées sur place. L'espace est équipé d'un four mixte (grille 60*40cm), 4 plaques à induction et un frigo.

Article 6 JURY

Le jury est composé de professionnels et d'une personnalité extérieure. Le Président du Jury est obligatoirement un professionnel. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La présence des candidats est impérative lors de la remise des prix le lundi 7 septembre 2026 à l'espace "Théâtre du goût" au Village des délices à partir de 17h30. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

**Article 8
PRIX**

1er Prix : Trophée de "Coeur de Quetsche", offert par l'un de nos fournisseurs. Le lauréat devra présenter ses produits et devra les commercialiser au stand des Pâtisseries, au Village des Délices. **La remise des prix se fera le lundi 7 septembre 2026 à 17h30.** (Dans le cadre de la commercialisation, la Pâtisserie Lauréate doit fournir ses produits durant toute la Foire Européenne, en appliquant une réduction de 50% sur le prix de vente de ces produits à la Corporation.

Le gagnant du concours sera invité à être membre du jury pour l'édition suivante. L'entreprise ne pourra pas participer à cette édition.

Dans le cadre de la fourniture des produits lors de l'évènement, si la Corporation estime que les produits ne sont pas conformés à ceux présentés lors du concours, elle se réserve le droit de retirer les prix et d'annuler les commandes.

**Article 9
MODIFICATION
DES REGLEMENTS**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. **Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours** ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

**Article 10
ACCEPTATION DES
REGLES**

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports.



**BULLETIN D'INSCRIPTION
"Coeur de Quetsche"**

Nom, Prénom :

Pâtisserie :

Adresse complète de la Pâtisserie :

Tél :

Mail :

Date :

Participation spécifique :

50 euros

Paiement :

Par chèque

Virement bancaire

SIGNATURE :